

Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

Construction neuve
Rénovation

8 COULEUR/CONTRASTE

8.1 Concept de base

- M R
- ❑ Utiliser un revêtement de fini mat pour toutes les surfaces (sol, mur, plafond, comptoir, panneau d'affichage, etc.). Les finis lustrés causent de l'éblouissement.
- M R
- ❑ Éviter les revêtements qui peuvent créer de la confusion tels les revêtements de sol et les papiers peints à gros motifs, les peintures surchargées de couleurs, etc.

8.2 Utilisation de couleur/contraste

- M R
- ❑ Pour les murs, le sol et les portes, le contraste entre les couleurs de deux surfaces adjacentes, doit être d'au moins 70%. Par exemple (Illustrations 1 et 2) :
 - les murs sont pâles;
 - la porte et/ou le cadrage de la porte est foncé;
 - la quincaillerie contraste avec la porte;
 - le cadrage de la fenêtre contraste avec le mur adjacent;
 - la plinthe murale ou le revêtement de sol est foncé, contrastant avec le mur pâle.
- R R
- ❑ Un contraste entre la couleur des murs et celle du plafond favorise une meilleure perception des dimensions d'une pièce. Par exemple :
 - la couleur des murs et celle du plafond présentent des tonalités différentes;
 - un plafond et des murs de même couleur se distinguent grâce à une moulure de plafond de couleur contrastante.
- M R
- ❑ Des éléments de couleur contrastante peuvent aider à l'orientation et aux déplacements : plinthe murale, tapis (chemin de sol), revêtement de sol avec bordure contrastante, boiseries, main courante fixée au mur du corridor, etc. (Fiche 3 : Circulation horizontale intérieure).
- R R
- ❑ Lorsque deux couleurs sont utilisées pour le même mur, séparées par une moulure horizontale, il faut s'assurer d'avoir un contraste suffisant entre la partie supérieure et le plafond et un contraste d'au moins 70% entre la partie inférieure et le sol.

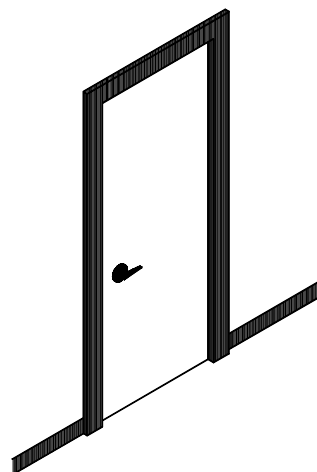


Illustration 1

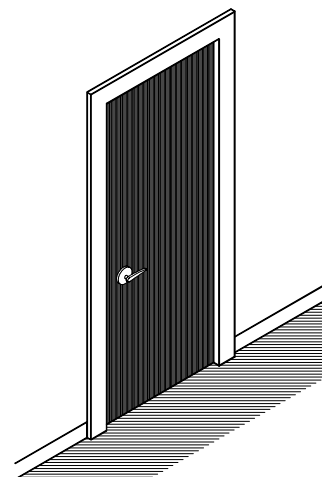


Illustration 2

Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

Construction neuve
Rénovation

M R

8.2 Utilisation de couleur/contraste (suite)

M M

❑ Les couleurs à indice élevé de réflexion de la lumière doivent être utilisées pour les murs et les plafonds (Tableau 1).

❑ Lorsqu'un contraste est requis pour faciliter le repérage visuel d'un élément architectural (nez de marche, porte, panneau, applique murale, etc.), la différence entre l'indice de réflexion de la lumière de l'élément à repérer et l'indice de réflexion de la lumière de son environnement doit être d'au moins 70%.

- la règle de calcul est :

$$\text{contraste (\%)} = \frac{B_1 - B_2}{B_1} \times 100$$

B_1 = indice de réflexion de la lumière de la couleur pâle

B_2 = Indice de réflexion de la lumière de la couleur foncée

M M

❑ La couleur du mobilier et des objets décoratifs doit contraster avec la couleur de l'environnement (fauteuils foncés contre un mur pâle).

❑ Une porte ou une surface vitrée pleine hauteur constitue un danger (Fiche 3 : Circulation horizontale intérieure). Pour la rendre visuellement détectable, installer, sur toute sa largeur, un ruban d'une couleur contrastante, ayant entre 100 mm et 150 mm de largeur. Le ruban peut être à motifs (lignes horizontales parallèles, par exemple). Le ruban doit (Illustration 3):

M M

- être installé entre 1400 mm et 1600 mm du sol;

R R

- de préférence, un deuxième ruban est installé entre 850 mm et 1000 mm du sol, rendant la surface encore plus facilement détectable.

M M

❑ Dans le cas d'un ensemble de surfaces vitrées, le pourtour de chaque élément vitré doit être rendu visuellement détectable par une couleur contrastante.

Teintes	% de réflexion
Rouge	13
Jaune	71
Bleu	15
Orange	34
Vert	17
Pourpre	18
Rose	30
Brun	14
Noir	08
Gris	19
Blanc	85
Beige	61

Tableau 1 :

Indice de réflexion de la lumière des couleurs nommées.

tiré de : Arthur, P. (1988). *Orientation et points de repère dans les édifices publics*, Survol. p. 84

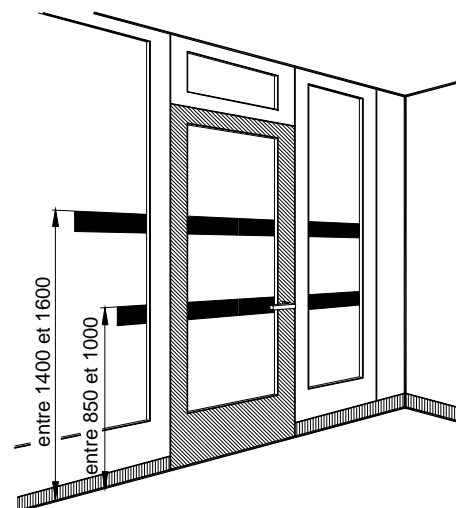


Illustration 3

Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

8.2 Utilisation de couleur/contraste (suite)

Tableau 2 : Contraste, en pourcentage, entre différentes couleurs nommées

Le tableau 2 indique le contraste, en pourcentage, entre différentes couleurs nommées. Dans le cas de surfaces déjà peintes, l'utilisation d'un photomètre est recommandée afin de mesurer précisément l'indice de réflexion de la lumière des couleurs en place.

	Beige	Blanc	Gris	Noir	Brun	Rose	Pourpre	Vert	Orange	Bleu	Jaune	Rouge
Rouge	78	84	32	38	7	57	28	24	62	13	82	0
Jaune	14	16	73	89	80	58	75	76	52	79	0	
Bleu	75	82	21	47	7	50	17	12	56	0		
Orange	44	60	44	76	59	12	47	50	0			
Vert	72	80	11	53	18	43	6	0				
Pourpre	70	79	5	56	22	40	0					
Rose	51	65	37	73	53	0						
Brun	77	84	26	43	0							
Noir	87	91	58	0								
Gris	69	78	0									
Blanc	28	0										
Beige	0											

ne pas utiliser
 acceptable
 cas limite

Tiré de Arthur, P. (1988). *Orientations et points de repère dans les édifices publics*, *Surviv.* p. 84

Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

inlb
Institut Nazareth
& Louis-Braille

Tél. : (450) 463-1710

SOCIÉTÉ LOGIQUE
consultation en aménagement et
promotion du concept d'accessibilité universelle

Tél. : (514) 522-8284

Fiches disponibles :

- No 1 Accès extérieur
- No 2 Entrée et Vestibule
- No 3 Circulation horizontale intérieure
- No 4 Escalier
- No 5 Ascenseur
- No 6 Signalisation
- No 7 Éclairage
- No 8 Couleur / Contraste

